

15-05-2018

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 15 MAI 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M <sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

153-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout du point n° 7.1 et la modification du point n° 8 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 9(2), 24 et 30 avril 2018;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2018;
6. Dénéigement chemin de la Pointe-à-Roméo;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7. Embauche de deux pompiers;
  - 7.1 Embauche d'un chef aux opérations;

**VOIRIE**

8. Embauche de deux journaliers;
9. Acceptation des plans et devis – TP-IN10.01-2017 rues du MTMDET;
10. Adoption - Règlement d'emprunt 360-2018 ayant pour objet de décréter une dépense n'excedant pas 4 543 077 \$ pour le projet de la réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, voirie) et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets de 4 543 077 \$;

**URBANISME**

11. Demande PPCMOI 2018-008 - Projet de résolution : 3106, rue Henri-L.-Chevrette;
12. Demande de dérogation mineure 2018-009 : 4693, rang Castle-D'Autray (lot 5 657 769)
  - Autoriser l'implantation d'un réservoir apparent à l'intérieur de la cour avant;
13. Demande de dérogation mineure 2018-010 : 5332-5334, chemin de St-Jean (lot 6 198 068)
  - Autoriser l'implantation de 2 conteneurs semi-enfouis dans la cour avant;
  - Autoriser l'implantation d'un enseigne dans l'angle de visibilité;
14. Demande de dérogation mineure 2018-011 :4271, rue Principale (lot 5 360 532)
  - Autoriser une bande de végétation de 1 mètre au lieu de 2 mètres;
15. Demande de PIIA 2018-012 : 3065, rue Plouffe (lot 5 860 559)
  - Autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (remise);
16. Demande de modification du SADR 3<sup>e</sup> remplacement – Normes d'affichage;

**COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**

17. Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour estival;
18. Embauche d'un animateur aux parcs et à la culture;
19. Corps de Cadets, 2973 Arras – Demande de commandite;
20. Association de soccer St-Félix-de-Valois – Demande de contribution pour 2018;
21. Autorisation à Caroline Bazinet à tenir les activités de vélo – Cyclo-mardi;
22. Demandes de permis d'événements spéciaux auprès du MTMDET pour la tenue d'activités de vélo les mardis 3, 10 et 17 juillet ainsi que 7, 14 et 21 août;
23. Soumission pour le ménage au centre Pierre Dalcourt;
24. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**154-2018**

Procès-verbaux

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 9(2), 24 et 30 avril 2018 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**155-2018**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 359 919,78 \$ (chèques n<sup>os</sup> 27 909 à 28 074) et les salaires de 121 998,97 \$ du mois d'avril 2018 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n° 4**

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

**Point n° 5**

Dépôt de l'état des revenus  
et des dépenses au 30-04-18

La mairesse fait part du dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2018 à la table du conseil.

**156-2018**

Déneigement chemin  
de la Pointe-à-Roméo

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire de deux terrains sur le chemin privé de la Pointe-à-Roméo et qu'elle désire payer une quote-part pour en financer l'entretien;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser une dépense de 600 \$ représentant la quote-part pour l'entretien du chemin privé de la Pointe-à-Roméo pour 2018-2019 (entretien d'été et déneigement).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**157-2018**

Embauche de 2 pompiers

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche de deux pompiers afin de remplacer ceux qui ont quitté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels :

SUITE DE LA RÉOLUTION 157-2018

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Joey Belzile	15 mai 2018
Yannick Pépin	15 mai 2018

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**158-2018**  
Embauche d'un chef  
aux opérations

- CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche d'un cadre aux opérations afin de remplacer M. Olivier Chambelin qui a quitté le poste de capitaine;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a affiché un poste de capitaine à la prévention pour une durée de deux semaines;
- CONSIDÉRANT QUE** les résultats de cet affichage n'étaient pas concluants;
- CONSIDÉRANT QUE** l'organigramme du Service de sécurité incendie a été remanié pour supprimer le poste de capitaine et ajouter un poste de chef aux opérations;
- CONSIDÉRANT QUE** M. Martin Provost possède les qualifications requises pour le poste à combler;

**EN CONSÉQUENCE,**

(Monsieur Gyslain Loyer se retire puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêt.)

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'on procède à l'embauche de M. Martin Provost à titre de chef aux opérations pour le Service de sécurité incendie.

Avant de passer au vote, le conseiller Pierre Lépicier propose de faire un amendement à la présente résolution à l'effet de prolonger le temps de réflexion de 2 à 3 semaines avant d'engager le chef aux opérations.

Le résultat du vote sur l'amendement :

- Pierre Lépicier, Maryse Gouger et Luc Ducharme sont **pour**;
- Denis Renaud et Sylvain Trudel sont **contre**.

**Donc, 3 contre 2.**

Le conseil municipal décide donc de reporter les procédures pour engager le chef aux opérations pour une durée de 2 à 3 semaines.

**AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

**159-2018**  
Embauche de deux  
journaliers

- CONSIDÉRANT QUE** les travaux à faire au Service des travaux publics au cours de l'été 2018 nécessitent l'embauche de deux employés temporaires;

SUITE DE LA RÉOLUTION 159-2018

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'embaucher Mme Josée Courtemanche et M. Dominc Aubin à titre d'employés temporaires, à compter du 4 juin jusqu'au 6 octobre 2018 approximativement, afin qu'ils effectuent divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Leur rémunération est établie à 15,46 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**160-2018**

Acceptation des plans  
et devis TP-IN10.01-2017  
rues du MTMDET

**CONSIDÉRANT**

la résolution n° 091-2017 mandatant la firme GéniCité inc. à préparer les plans et devis pour les projets de réfection des chemins Barrette et de Joliette (TP-IN10.01-2017);

**CONSIDÉRANT QUE** les plans à joindre au devis sont prêts et déposés au conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'accepter les plans déposés qui seront ajoutés au devis préparé dans le cadre du processus d'appel d'offres pour embaucher un entrepreneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**161-2018**

Adoption du Règlement  
d'emprunt 360-2018 –  
Dépense de 4 543 077 \$  
pour la réfection chemins  
Barrette et de Joliette  
(voirie, aqueduc et égouts)

**CONSIDÉRANT QUE**

préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement d'emprunt n° 360-2018 ayant pour objet la réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le projet de règlement n° 360-2018 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 360-2018.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**162-2018**

Demande de PPCMOI  
2018-008 – 3106,  
rue Henri-L.-Chevrette

**CONSIDÉRANT QU'**

une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée sur les lots 5 359 004 et 5 359 864;

SUITE DE LA RÉOLUTION 162-2018

- CONSIDÉRANT QUE** le projet rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet est possible dès maintenant et que la construction du bâtiment commercial devrait débuter en août 2018;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet s'insère dans un ensemble commercial existant et que ses accès et ses espaces de stationnement sont gérés de façon commune;
- CONSIDÉRANT QUE** le design, la volumétrie, la densité et les aménagements du bâtiment commercial projeté s'intègrent avec ceux des bâtiments principaux existants sur la propriété à l'étude;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet est compatible avec les usages offerts dans cet ensemble commercial;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution no 021-CCU-2018) et d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par la firme NEUF ARCHITECT(E)S, no projet 11680, daté du 17 avril 2018 (Dépôt CCU avril – pour PPCMOI).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**163-2018**

Demande de dérogation  
mineure 2018-009 :  
4693, rg Castle-D'Autray

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 5 657 769 du cadastre du Québec afin d'autoriser l'implantation d'un réservoir apparent à l'intérieur de la cour avant (rang Castle-D'Autray), alors que la norme édictée à l'article 6.5.2 du Règlement de zonage 574-96 interdit l'implantation de réservoir apparent à l'intérieur de la cour avant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 022-CCU-2018) et autoriser l'implantation d'un réservoir d'azote à l'intérieur de la cour avant, tel qu'illustré sur le plan d'implantation, déposé par madame Caroline Baril, le 13 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**164-2018**

Demande de dérogation  
mineure 2018-010 :  
5332-5334, ch. de St-Jean

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 6 198 068 du cadastre du Québec afin d'autoriser l'implantation de deux conteneurs semi-enfouis dans la cour avant (chemin de Saint-Jean), alors que la norme édictée à l'article 6.3.1 du Règlement de zonage 574-96 interdit l'implantation de conteneur semi-enfoui dans la cour avant;

SUITE DE LA RÉOLUTION 164-2018

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise aussi à autoriser l'implantation d'une enseigne (constituée de plusieurs modules) sur poteau dans l'angle de visibilité, alors que la norme édictée à l'article 11.5.1.4 du Règlement de zonage 574-96 interdit l'implantation d'une enseigne dans l'angle de visibilité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 023-CCU-2018) et autoriser l'implantation de deux conteneurs semi enfouis dans la cour avant (chemin de Saint-Jean) et à autoriser l'implantation d'une enseigne (constituée de plusieurs modules) sur poteau dans l'angle de visibilité, tels qu'illustrés sur le plan d'implantation, déposé par le demandeur, réalisé par la firme d'architecture **mra**, daté du 23 février 2018, no dossier 1704-321.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**165-2018**

Demande de dérogation  
mineure 2018-011 :  
4271, rue Principale

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 5 360 532 du cadastre du Québec afin d'autoriser une bande de végétation d'une largeur de 1 mètre, alors que la norme édictée à l'article 9 du Règlement 187-2008, régissant le stationnement des habitations multifamiliales, exige une largeur minimale de 2 mètres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 024-CCU-2018) et autoriser une bande de végétation d'une largeur de 1 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'illustré sur le plan d'implantation, déposé par monsieur Gautier Lutz, gestionnaire de projet Alliancis immobilier, déposé le 16 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**166-2018**

Demande de P.I.A. 2018-012  
3065, rue Plouffe

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) sur le lot 5 860 559 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 025-CCU-2018) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (remise) au 3065, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**167-2018**

Demande de modification  
du SADR 3<sup>e</sup> remplacement  
Normes d'affichage

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 septembre 2017, la MRC a adopté le règlement numéro 165-2015 édictant le troisième remplacement du Schéma d'aménagement et de développement révisé pour son territoire;

SUITE DE LA RÉOLUTION 167-2018

- CONSIDÉRANT QUE** le 15 janvier 2018, le Règlement n° 165-2015 édictant le troisième remplacement du Schéma d'aménagement et de développement révisé pour son territoire est entrée en vigueur;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 47 de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la MRC peut modifier son Schéma d'aménagement;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité juge qu'il lui appartient de régir les normes relatives à l'affichage sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la modification demandée ne semble pas compromettre les objectifs d'aménagement contenus au schéma d'aménagement et de développement révisé actuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de demander au Conseil des maires de la MRC de Matawinie de modifier l'actuel Schéma d'aménagement et de développement afin que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois puisse régir l'affichage sur son territoire en tenant compte de sa réalité et des besoins de ses citoyens et acteurs du milieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****168-2018**

Embauche de l'équipe  
d'animation du camp de  
jour estival

- CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées permettant de retenir certaines candidatures pour former l'équipe d'animation du camp de jour estival 2018;
- CONSIDÉRANT QU'** il est difficile d'évaluer la quantité nécessaire d'animateurs puisque la période d'inscription des enfants est actuellement en cours;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'embaucher l'équipe d'animation pour les activités du camp de jour selon les besoins, en tenant compte des priorités suivantes :

ORDRE	ANIMATEURS	TAUX HORAIRE
1	Mélody-Jade Vaudry	12,50 \$
2	Camille Bellerose	12,25 \$
3	Rémi Gauthier	12,25 \$
4	Carolane Leclair	12,25 \$
5	Zachari Riopel	12,25 \$
6	Alexis Ricard	12,25 \$
7	Akyléa Beaucaire	12,00 \$
8	Thomas Pelland	12,00 \$
9	Renée-Maude Paradis	12,00 \$
10	Arianne Généreux	12,00 \$
11	Rebecca St-Georges	12,00 \$
12	Élodie Arbour	12,00 \$
ORDRE	ACCOMPAGNATEURS SERVICE DE GARDE	TAUX HORAIRE
1	Étudiant provenant de <i>Desjardins Jeunes au travail</i>	12,00 \$
2	Dannick Charbonneau	12,25 \$
3	Yan Leroux	12,00 \$

## SUIITE DE LA RÉSOLUTION 168-2018

ORDRE	ACCOMPAGNATEURS	TAUX HORAIRE
1	Laurie-Ann Paradis	12,50 \$
2	Mélina Valdès	12,00 \$
3	Britanie Riopel	12,00 \$

  

ORDRE	AIDES-ANIMATEURS	TAUX HORAIRE
1	Rose-Marie Desjardins	<b>Un montant leur sera alloué selon leur implication.</b>
2	Mia Lefrançois	
3	Olivier Therrien	
4	Talea Hébert	

**ADOPTÉE À L'ANANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**169-2018**

Embauche d'un animateur  
aux parcs et à la culture

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Félix Daneault à titre d'animateur aux parcs et à la culture à compter du 15 mai 2018 et qu'il soit rémunéré au taux de 12,75 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**170-2018**

Corps de Cadets 273 Arras  
Demande de commandite

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'accorder une aide financière de 100,00 \$ au Corps de cadets, 2973 Arras, afin de soutenir l'organisation dans la préparation de diverses activités. Ce montant représente un emplacement publicitaire dans l'album souvenir (1/4 page) et lors du cérémonial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**171-2018**

Association de soccer  
St-Félix-de-Valois  
Demande de contribution

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'allouer une aide financière équivalent à 1 000,00 \$ à l'Association Soccer St-Félix-de-Valois pour les festivités de fin de saison 2018, en contrepartie de la réception de leur budget d'activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**172-2018**

Autorisation à  
Caroline Bazinet à tenir  
les activités de vélo –  
Cyclo-mardi

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser Mme Caroline Bazinet à tenir les activités de vélo Cyclo-mardi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**173-2018**

Demandes de permis  
d'événements spéciaux  
auprès du MTMDET –  
Activités de vélo estivales

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite présenter des demandes pour obtenir des permis d'événements spéciaux auprès du MTMDET pour la tenue de plusieurs activités de vélo estivales des mardis 3, 10 et 17 juillet ainsi que les 7, 14 et 21 août 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater la directrice adjointe aux loisirs et à la vie communautaire à produire des demandes pour la tenue des activités de vélos estivales des mardis 3, 10 et 17 juillet ainsi que les 7, 14 et 21 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**174-2018**

Soumission pour le ménage  
au centre Pierre Dalcourt

**CONSIDÉRANT QU'** il serait approprié d'effectuer un ménage régulier au centre Pierre Dalcourt pendant la période des vacances du préposé à l'entretien ménager et aux travaux légers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de mandater l'entreprise Tapis Courtoisie pour un montant total de 1 260,00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**175-2018**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 05.

\_\_\_\_\_  
Audrey Boisjoly  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jeannoé Lamontagne  
Sec.-trés. adjoint et dir. général adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».